



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rien ne s'oppose plus à ce que le mécanisme de Kyoto stimule les investissements verts dans les pays en développement, selon le Conseil exécutif du MDP

(Bonn, 27 juin 2007) – Les nouvelles procédures et orientations visant le MDP programmatique qui ont été adoptées par le Conseil exécutif permettront au mécanisme pour un développement propre d'élargir sa portée et son champ d'application et d'accroître son efficacité.

« Nous ne pouvons enregistrer jusqu'à présent que des projets distincts, pour des emplacements précis. Les nouvelles procédures et orientations élaborées à la demande des pays Membres du Protocole aideront les promoteurs à présenter dans un même «programme» un grand nombre de projets qui pourront concerner une vaste région », a expliqué Hans Jürgen Stehr, Président du Conseil exécutif du MDP.

Les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions qu'il est possible de vendre. Les pays industrialisés peuvent s'en servir pour s'acquitter d'une partie de leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto.

« Le mécanisme pour un développement propre a bénéficié d'une forte demande et a été bien accepté par le marché, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Il s'est avéré efficace pour réduire les émissions et stimuler les investissements verts. On voit aujourd'hui qu'il est en mesure de répondre aux attentes du marché et de s'attaquer aux problèmes pressants posés par les changements climatiques », a ajouté M. Stehr.

Alors qu'un projet pourrait consister par exemple à remplacer un groupe diesel à un site donné, un programme d'activités peut porter sur une ville ou une nation tout entière. Les buts visés sont d'accroître sensiblement l'efficacité du processus réglementaire, d'étendre les possibilités d'application, d'augmenter le volume d'unités de réduction octroyées et d'aider à tirer pleinement parti de l'immense potentiel du MDP.



Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'est vivement félicité de ces changements, en raison notamment des avantages qu'ils devraient apporter aux pays de taille réduite et moins avancés.

« Le MDP programmatique devrait permettre aux petits pays et aux pays pauvres de profiter beaucoup plus largement du mécanisme, ce qui n'est pas le cas actuellement. En effet, les projets uniques visant ces pays sont souvent trop limités pour être intéressants sur le plan commercial. Les choses pourraient profondément changer avec l'approche programmatique », a déclaré le plus haut responsable des questions climatiques au sein des Nations Unies.

« Le Conseil exécutif a accompli sa mission. Il appartient maintenant aux promoteurs d'étudier les possibilités créées par les nouvelles procédures et de soumettre des propositions viables », a conclu M. de Boer.

À ce jour, 715 projets dans 47 pays en développement ont été enregistrés par le Conseil exécutif. Avec les 900 autres qui sont à l'étude, ils devraient générer 1,9 milliard d'unités de réduction certifiée des émissions (chacune correspondant à une tonne de dioxyde de carbone) d'ici la fin de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, en 2012.

Avec 191 Parties, la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques regroupe pratiquement tous les pays de la planète. Le Protocole de Kyoto qui en est issu compte pour sa part 175 États Membres. En vertu de cet instrument, 36 pays industrialisés sont légalement tenus de réduire leurs émissions. Le but ultime des deux traités est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui ne perturbe pas de manière dangereuse le système climatique.

Avis aux journalistes:

Pour les interviews, veuillez vous adresser à Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias (+49-228) 815-1005. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec M. David Abbass, Chargé de l'information publique, MDP (+49-228) 815-1511.

Le site <<http://cdm.unfccc.int/EB/Members/index.html>> présente la composition du du Conseil exécutif du MDP, le site <<http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>> des statistiques sur le MDP, et le site <www.cdm.unfccc.int> des informations et des documents complets sur le MDP.